



## Donation terrain à petite niece

Par **gabriel18**, le **13/12/2012** à **13:12**

Bonjour,

Le grand oncle de ma compagne (donc l'oncle de son père), qui à 87 ans et sa grande tante, souhaite donner, de son vivant, à ma compagne un terrain (valeurs entre 10000 et 40000 € - à la campagne - on ne sait pas si c'est constructible).

Cela est il possible ? Quels sont les frais (notaire, taxe impot, etc....).

Existe t il d'autres solutions pour payer moins de frais (vente par exemple ou viager) ?

On cherche à savoir quelle solution sera la plus interessante et combien cela nous coutera.

Merci d'avance pour vos réponse.

Par **youris**, le **13/12/2012** à **16:55**

bjr,  
très souvent le donateur paie les frais de donations.  
cdt